



DELIBERATION N°2024/12/153 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Convention de partenariat avec
France Travail**

Séance du 11 décembre 2024
Date de convocation : 5 décembre 2024
Membres en exercice : 37
23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{er} Membre délégué, Christian SOMMACAL 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Absents

Christophe TICHET – Jean-Louis MEIZONNET

Absents excusés

Carole CALBA - Sandrine RIOS – Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Jean DENAT

EXPOSE

La Communauté de communes de Petite Camargue intervient dans le champ de l'emploi depuis de nombreuses années, notamment à travers la mise en œuvre de l'action référente de parcours, de son accompagnement financier à la Mission Locale Jeunes, de son intervention dans le Contrat Ville de Vauvert et de sa participation à l'organisation d'évènement de mobilisation des demandeurs d'emploi. Des partenariats se sont de fait mis en place avec les divers intervenant de l'emploi du territoire.

France Travail et la Communauté de communes de Petite Camargue poursuivent des objectifs partagés pour agir en faveur des publics résidents sur le territoire communautaire et dépendant de l'agence France Travail.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations de travail communes.

Les partenaires s'engagent ainsi à :

1/ Pour France Travail

- Mobiliser les collaborateurs pour l'organisation des actions et événements ;
- Identifier des interlocuteurs au sein de France Travail qui favoriseront la mobilisation des entreprises et demandeurs d'emploi susceptibles d'être intéressés par l'action ;
- Participer aux réunions de préparation, de coordination et de suivi ;
- Mobiliser les dispositifs d'aides financières à l'embauche, à la mobilité et à la formation si nécessaire ;
- Mobiliser son réseau de partenaires et d'entreprises chaque fois que nécessaire pour la mise en place des actions découlant de la présente convention ;
- Maintenir le niveau d'information de Communauté de communes Petite Camargue, évolution informatique et autres nouveau dispositif ...

2/ Pour Communauté de communes de Petite Camargue

- Mobiliser les services communautaires pour organiser des actions et évènement autour de l'emploi ;
- Mobiliser son réseau de partenaires et d'entreprises chaque fois que nécessaire pour la mise en place des actions découlant de la présente convention ;
- Se faire relais des différents dispositifs d'aides financières à l'embauche, à la mobilité et à la formation si nécessaire ;
- Participer aux réunions de préparation, de coordination et de suivi des actions partenariales qui seront mises en œuvre au titre de la présente convention.

Ensemble, France Travail et la Communauté de communes Petite Camargue s'engagent à organiser des réunions des préparation, de coordination et de bilan sur les différentes opérations.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat avec France Travail joint en annexe ;

Vu l'avis de la commission « Habitat et cadre de vie » du 21 novembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat entre la Communauté de communes et France Travail ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes de Petite Camargue et France Travail ci-annexée.

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 030-243000593-20241211-DL2024_12_153-DE